

b



MODIFICATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

- REPONSES AUX QUESTIONS -

PROCEDURE N°NAT0522025

OBJET DU MARCHÉ : Prestations de formation relatives à la prévention des violences sexistes et sexuelles (VSS) et à la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a destination des agents Inria

PASSE SOUS LA FORME D'UNE PROCEDURE ADAPTEE EN APPLICATION DES ARTICLES R2123-1.3 ET R2131-14 ET R2123-1(3°) DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES : 12/06/2025 A 17H00

Documents	Date envoi PLACE	Articles et formulations initiales	Ajouts/modifications effectuées
Suivi publication Procédure n° NAT0522025	12/06/2026	Sans objet	

Réponses aux questions

Question 1 : Bonjour, Le montant maximum du marché (150 000 € HT) est-il sur la première période d'un an, ou bien sur les 4 années ? En vous remerciant d'avance pour votre retour. Cordialement

[Réponse](#) : Oui il s'agit du montant maximum sur les 4 ans d'exécution du marché.

Question 2 : Bonjour, Pouvez-vous nous confirmer que le volume prévisionnel mentionné à l'article 5.2 du CCTP est un volume sur la durée totale du marché, soit 4 ans ? Merci d'avance pour votre retour ?

« Rappel de l'article du 5.2 du CCTP. Volume prévisionnel

- Ensemble du personnel d'Inria rémunéré et non rémunéré : environ 4000 personnes
- Ensemble du personnel encadrant d'Inria et non rémunéré : environ 400 personnes
- Les personnes ressources internes d'Inria : environ 50 personnes »

Réponse : Oui, il s'agit d'un volume prévisionnel maximum sur 4 ans donné à titre indicatif.

Question 3 : Bonjour, Dans le cadre de la réponse, devons-nous fournir des déroulés pédagogiques ou bien des programmes de formation ? Merci par avance. Cordialement

Réponse : Les programmes de formation détaillés suffisent sauf pour le 4.6. Professionnalisation des personnes ressources internes ou un déroulé pédagogique est attendu.

Question 4 : Bonjour, Pouvons-nous joindre des annexes au cadre de réponse technique ? Merci

Réponse : Oui vous pouvez joindre des annexes au cadre de réponse technique

Question 5 : Dans le CRT, point 4. "La maîtrise du cadre juridique (fonction publique, discriminations, VSS)" : pouvez-vous nous donner des détails sur ce que vous attendez comme éléments ? Merci par avance

Réponse : Le prestataire doit démontrer qu'il connaît bien le cadre juridique liés aux sujets et tout particulièrement sa connaissance du cadre juridique applicable à la fonction publique d'état.

Question 6 : Bonjour, dans le CRT, point 4. Qualité et robustesse des contenus, attendez-vous que nous démontrions que les programmes de formation proposés dans le point 2. répondent bien à vos attentes ? Merci. Cordialement

Réponse : Oui

Question 7 : Bonjour, Dans le CRT, point 5. Moyens humains et profils, quels sont les éléments attendus pour répondre au point "Justification des TJM" ?

Réponse : La « justification des TJM » attend quelques éléments permettant d'expliquer les taux journaliers proposés pour les profils présentés.

Il peut s'agir par exemple :

- du niveau d'expérience/séniorité ;
- des compétences ou expertises spécifiques ;
- des certifications éventuelles ;
- ou plus globalement de la cohérence entre le profil proposé et le TJM associé.

L'objectif est simplement de permettre l'appréciation de la cohérence de l'offre.

Question 8 : Bonjour, Dans le CRT, point 6. Organisation et capacité de déploiement - "Planification", attendez-vous un calendrier de déploiement des sessions de formation sur

la première année ?

Réponse : Non, pas de calendrier de déploiement attendu. Nous le définirons ensemble avec le prestataire retenu.

Question 9 : Notre proposition d'architecture pédagogique est-elle 100% libre, ou avez-vous des attentes incontournables en termes de module, notamment les sessions au nombre de 80 et 40, sont-elles attendues en présentiel et/ou en e-learning ?

Réponse : les sessions seront majoritairement en présentiel pour les modules de prévention et de luttés contre les VSS dans l'ensemble des centres Inria. Le format distanciel sera privilégié pour les formats courts (webinaires).

Nous n'envisageons pas le déploiement de formation en e-learning, excepté les formations en ligne déjà accessibles sur la plateforme Mentor.gouv.fr gratuites et réservées aux agents publics.

Question 10 : À quel endroit du BPU doit-on ajouter nos propositions de modules originaux ?

Réponse : Vous ne devez pas ajouter de lignes sur le BPU, vous pouvez ajouter vos propositions de modules originaux en annexe du CRT

Question 11 : Le nombre indicatif de sessions indiquées dans le DQE est-il annuel ou pour les 4 ans ?

Réponse : Le nombre indicatif de sessions mentionné dans le DQE couvre les 4 années du marché.

Question 12 : Le budget de 150k€ concerne-t-il les 4 ans de durée de marché ?

Réponse : Le budget de 150 K€ couvre les 4 années du marché.

Question 13 : À quelle date prévisionnelle le marché prendrait-il effet ?

Réponse : Le marché pourrait prendre effet le dernier trimestre 2026.

Question 14 : Bonjour, le CRT est encore en « suivi des modifications » avec parfois du texte raturé. Pourriez-vous svp nous le retransmettre ?

Réponse : Les modifications ont été faites, il est nécessaire de le télécharger à nouveau le DCE.

Question 15 : Les prix unitaires du BPU ne se reportent pas automatiquement dans le DQE. Doit-on intégrer la formule nous-même ou préférez-vous nous renvoyer un BPU/DQE à jour ?

Réponse : Non merci de reporter les montants dans le DQE

Question 16 : Dans le BPU/DQE, vous demandez un prix unitaire par module alors que ce module peut se décliner en formation d'1h30, 7h voire en programme certifiant (35h). Comment peut-on vous proposer des prix en fonction des durées ?

Réponse : Le BPU/DQE a été modifié pour vous permettre de proposer un prix unitaire par module en fonction de la durée. La certification n'est pas obligatoire, l'expertise métier peut suffire.

Question 17 : Avez-vous un montant maximum à nous communiquer à ne pas dépasser pour la durée totale du marché afin de vous proposer un budget cohérent ?

Réponse : le montant à ne pas dépasser pour la durée totale du marché est celui indiqué dans les pièces de la consultation : « *sans montant minimum de commande et avec un montant maximum de commande de 150 000 € HT pour la durée totale du marché* ».

Question 18 : Avez-vous une indication du calendrier de réalisation (estimation même non contractuelle de la répartition des sessions par année) ?

Réponse : Le calendrier sera envisagé directement avec le prestataire retenu et en fonction des besoins des centres Inria. 1 à 3 sessions par centre en présentiel pour la sensibilisation aux VSS sont attendues la première année puis 1 à 2 par an. Fin d'année 2026, la formation du réseau des référentes et référents égalité professionnelle est à prévoir. Le reste du calendrier sera défini avec le prestataire retenu.

Question 19 : Doit-on intégrer les CV et le tableau des profils dans le CRT ? Ou en annexe ?

Réponse : Oui, merci d'intégrer les CV ainsi que le tableau des profils en annexe du CRT.

Question 20 : Qu'entendez-vous par programme « certifiant » ? Est-ce une certification officielle qui est attendue ?

Réponse : Une expertise métier peut suffire.

Question 21 : Doit-on croiser les enjeux LGBTIphobies et les enjeux de VSS dans le module consacré aux LGBTIphobies ? Ou bien le module attendu est focalisé sur les LGBTIphobies sans croisement avec les VSS ?

Réponse : Le module attendu est focalisé sur les LGBTIphobies sans croisement avec les VSS.

Question 22 : (CCTP) Pourriez-vous svp préciser cette mention : « Afin de préserver la confidentialité des échanges entre les participants et participantes et le Titulaire, la formation ne fera pas l'objet d'un compte-rendu écrit ». Merci

Réponse : Inria ne demandera pas de document écrit qui contiendrait des verbatims ou des informations nominatives et confidentielles délivrées par les participants durant la formation afin de garantir la confidentialité des échanges.

Question 23 : Bonjour, certains modules listés dans le BPU sont intégrés dans une

thématique plus globale du CCTP. Devons-nous proposer des contenus liés aux thématiques du CCTP ou à celles du BPU ? Merci

Réponse : Uniquement celle du BPU

Question 24 : L'INRIA a-t-elle sa propre plateforme (LMS) ou faut-il une plateforme de formation externe ?

Réponse : Inria ne dispose pas à ce jour de plateforme LMS. Un projet est à l'étude sans calendrier ferme. Une plateforme externe est ainsi à prévoir. Dans l'hypothèse à moyen terme où une plateforme LMS interne serait déployée, un transfert entre plateformes serait à effectuer.

Question 25 : Bonjour, pouvez-vous expliciter la différence entre le module du 4.2 "Egalité professionnelle – Sensibilisation de l'ensemble du personnel" et les modules prévus au 4.3.a, b et c "Sensibilisation à l'égalité professionnelle entre les f et les h"

Réponse :

Le module 4.2 vise une première sensibilisation à tous les personnels Inria sur la thématique Égalité professionnelle qu'elle soit entre les femmes et les hommes ou dans le cadre d'une diversité plus large. Le module 4.3 cible particulièrement les VSS ; la différence entre a, b et c est le public (personnel encadrant et non encadrant, ..)

Question 26 : Lorsque vous demandez "Modules facultatifs : Sur proposition du prestataire" : souhaitez-vous des idées de module (titre) ou des idées et un déroulé ?

Réponse : Nous souhaitons des idées et un déroulé.

Question 27 : Pouvez-vous confirmer que nous devons fournir des déroulés pour les 15 modules du BPU (détaillés dans le CCTP) OU par exemple sur Sensibilisation à la prévention des VSS, doit-on faire plusieurs programmes en fonction des publics ? merci

Réponse : Il faut plusieurs programmes en fonction des publics. Nous devons voir une différence entre le personnel encadrant et non encadrant.

Question 28 :

- **Concernant votre contexte et vos enjeux,**

- Qu'est-ce qui amène à mettre en place aujourd'hui ce plan d'action égalité H-F et l'ensemble de ces sessions ?

Réponse : Inria dispose d'un plan égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour la période 2024-2028 avec des enjeux en matière de sensibilisation et de formation.

- Aujourd'hui comment l'organisation se situe-t-elle sur ces sujets ? (niveau de maturité ? situations délicates rencontrées ?/points critiques éventuels ?, etc)

Réponse : Le déploiement du plan d'action Egalité professionnelle est en cours. Les actions de sensibilisations sont très attendues et doivent être déployées selon le calendrier proposé.

- Dans quel cadre plus global ce projet formatif se met en place ? (autres actions prévues, calendrier...)

Réponse : Dans le cadre du plan d'action Egalité professionnelle 2024-228 de l'institut.

- Quel plan de communication est prévu pour donner du sens puis mobiliser les équipes ?

Réponse : Un plan de communication a été établi par la Direction de la Communication et un appui opérationnel des équipes de la direction de la communication sera assuré tout au long du déploiement des formations et des actions de sensibilisation.

- Quel est le degré d'implication de la Direction

Réponse : Le plan d'action 2024-2028 a été présenté par la Direction générale en CSA et en conseil d'administration. Des bilans sont présentés chaque année. Un comité de suivi présidé par le PDG d'Inria s'assure du bon suivi des actions mise en œuvre tout au long de la période.

- Quels sont les enjeux pour l'équipe Formation/RH ?

Réponse :

S'assurer des règles de la commande publique par la voie d'une procédure adaptée

Répondre aux obligations de l'employeur de sensibiliser et former les agentes et les agents

Professionaliser les ressources RH et prévention et leur fournir les clés et les bonnes pratiques en la matière

Former aux bons réflexes

Prévenir les comportements ou situations non adaptés au sein de l'institut

- Quels sont les enjeux spécifiques des personnes ressources qui justifient un parcours « long » ? (rôles, périmètres, enjeux mission, modes d'intervention).

Réponse : les personnes Ressources font partie des actrices et acteurs clés du dispositif de signalement interne et à ce titre doivent être très bien formés pour assurer entre autre les fonctions d'écoute, de recueil et d'orientation.

- Que devons-nous savoir concernant « les spécificités du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche, notamment en matière de relations hiérarchiques, de collaborations scientifiques, de mobilité professionnelle et de travail en collectif. » ? (2.1 du CCTP, p4)

Réponse : se référer à

- Le COMP 2024-2028
- Décret n° 2014-801 du 16 juillet 2014 modifiant le décret n° 85-831 du 2 août 1985 portant organisation et fonctionnement de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique

- Inria dispose-t-il déjà de supports, modules, référentiels internes ou dispositifs d'écoute, de signalement et d'accompagnement sur l'égalité professionnelle, les VSS ou les LGBTIphobies, avec lesquels le titulaire devra articuler les formats proposés ?

Réponse : Oui, Inria dispose d'un dispositif de signalement et d'un plan égalité professionnelle que le titulaire devra connaître pour en parler durant les actions de sensibilisation et de formation.

- Des actions de formation ou de sensibilisation ont-elles déjà été déployées sur ces thématiques ? Le cas échéant, quels enseignements Inria souhaite-t-il voir pris en compte pour ce nouveau marché ?

Réponse : Oui des actions ont déjà été déployées dans les centres sur la lutte contre les VSS et sur les LGBTIphobies. Inria souhaite pérenniser et homogénéiser ces actions.

- **Quelle taille de groupe est envisagée pour l'ensemble des sessions/formats ?** (les sessions de sensibilisation et les ateliers, notamment pour les modules prévus en plus grand volume : sensibilisation VSS, action au quotidien face aux VSS, LGBTIphobies).

Réponse : Pour les sessions en distanciel format court type webinar pas de nombre limite de participants et pour les formats standards et long des groupes entre 10 et 12 participants.

- **Les volumes indiqués au DQE**, notamment les 80 sessions des deux modules VSS et les 40 sessions LGBTIphobies, **sont-ils envisagés sur la première année du marché ou répartis sur la durée de l'accord-cadre ?** Cela impacte le nombre de participants par groupe et donc le choix du format (et pédagogie).

Réponse : Ils seront répartis sur la totalité de l'accord-cadre.

- Inria souhaite-t-il prioriser certains publics ou certains sites dans les premières vagues de déploiement : ensemble des agents, encadrants, personnes ressources, centres géographiques spécifiques ?

Réponse : Inria souhaite sensibiliser en priorité les personnels encadrants et les personnes ressources sans spécificité géographique.

- Les sessions en anglais constituent-elles un besoin identifié à ce stade ? Le cas échéant, sur quels modules et pour quel volume estimatif ?

Réponse : Les sessions en anglais concernent principalement les modules de prévention et de lutte contre les VSS en format présentiel dans les centres : environ 9 sessions par an.

- Les forfaits « conception/adaptation d'un module » correspondent-ils à une adaptation de modules existants au contexte Inria ou à une conception spécifique à partir d'un besoin nouveau ? Quels livrables sont attendus dans ce cadre ?

Réponse : Les forfaits conception/adaptation correspondent soit, à l'adaptation de modules existants au contexte Inria, soit, à une conception spécifique à partir d'un besoin nouveau. Les livrables attendus sont une proposition de programmes détaillées et adaptées ainsi que des propositions pédagogiques.

- Le « reporting par session » figurant au BPU mais non repris au DQE doit-il être compris comme inclus dans le prix des sessions, ou fera-t-il l'objet d'une commande spécifique le cas échéant ?

Réponse : Il est compris dans le prix des sessions.

- Comment chiffrer l'accès à une plateforme de ressources dans le BPU ? (ajout de ligne possible ?)

Réponse : La ligne a été ajoutée au BPU.

- **Quelle est la volumétrie de la cible « personnel RH, membre de jurys et instances », cible 4.5 du CDC ?**

Réponse : près de cent personnes en moyenne, ce nombre pouvant varier en fonction du nombre de concours annuels ainsi que des résultats des élections professionnelles à venir.

- Dans le CCTP, vous listez la possibilité de mise en œuvre de parcours et dans le BPU il n'y a qu'une ligne de conception.
 1. S'agit-il de la possibilité de conjuguer les différentes thématiques au service d'un seul parcours (agrégat des sessions chiffrées individuellement) et augmenté, par ex, d'elearnings ?

Réponse : OUI

2. Si oui, comment chiffrer les elearnings et leur accès ?

Réponse : les e-learning ne sont pas prévus (les agents et agents concernés auront accès à la plateforme mentor.gouv.fr réservée et accessibles aux agents publics par la DGAFP)

3. Ou bien, s'agit-il de créer un parcours ad hoc pour une ou plusieurs thématiques spécifiques ?

Réponse : NON

4. Quid du chiffrage de l'animation d'un parcours ? (non visible dans le BPU)

Réponse : La ligne a été ajoutée dans le BPU.

- **Sur les groupes et la mixité des publics** : Les sessions peuvent-elles mélanger des agents de statuts différents (chercheurs, doctorants, administratifs, fonctionnaires, contractuels) au sein d'un même groupe, ou Inria souhaite-t-il des groupes homogènes par fonction ou statut ?

Réponse : Non les publics peuvent être mixtes.

15. **Sur le pilotage et l'interlocuteur** : Qui sera l'interlocuteur opérationnel côté Inria pour la planification des sessions et le suivi du marché (le SDRH national ou les SRH locaux de chaque centre ? Y aura-t-il un point de contact unique ou autant d'interlocuteurs que de centres ?)

Réponse : Il y aura un point de contact unique pour l'ensemble du suivi des prestations avec le SDRH au niveau national mais en fonction des sessions, les échanges se feront aussi avec les SRH locaux de chaque centre toujours en lien avec le SDRH au niveau national. Un interlocuteur en central toujours dans la boucle des sujets pour l'organisation des sessions et des interlocuteurs par région pour la partie logistique et accueil en centre.

16. Concernant la planification (les éventuels reports ou ajustement de participants au sein des groupes), l'organisme choisi aura-t-il un seul interlocuteur en central ou sera-t-il en contact avec un interlocuteur par région ?

Réponse : Il y aura un point de contact unique pour l'ensemble du suivi des prestations avec le SDRH au niveau national mais en fonction des sessions, les échanges se feront aussi avec les SRH locaux de chaque centre toujours en lien avec le SDRH au niveau national. Un interlocuteur en central toujours dans la boucle des sujets pour l'organisation des sessions et des interlocuteurs par région pour la partie logistique et accueil en centre.

17. **Pilotage et interlocuteurs** : "Le titulaire aura-t-il un interlocuteur unique au niveau national (SDRH) pour la coordination de l'ensemble du dispositif, ou sera-t-il en relation directe avec les SRH de chaque centre pour la planification des sessions sur leur site ?"

Réponse : Il y aura un point de contact unique pour l'ensemble du suivi des prestations avec le SDRH au niveau national mais en fonction des sessions, les échanges se feront aussi avec les SRH locaux de chaque centre toujours en lien avec le SDRH au niveau national. Un interlocuteur en central toujours dans la boucle des sujets pour l'organisation des sessions et des interlocuteurs par région pour la partie logistique et accueil en centre.

18. **Vous évoquez la bonne connaissance du contexte,**

1. Quel diagnostic a déjà été réalisé de votre côté ?

Réponse : Des éléments de contexte seront partagés au prestataire pour tenir compte des spécificités d'Inria.

2. En quoi attendez-vous du prestataire un diagnostic (quelle ligne de chiffrage BPU pour cette prestation ?)

Réponse : Des éléments de contexte seront partagés au prestataire pour tenir compte des spécificités d'Inria. Aucun diagnostic n'est attendu de la part du prestataire.

3. Est-il possible d'envisager un temps d'immersion/interviews ?

Réponse : Des éléments de contexte seront partagés au prestataire pour tenir compte des spécificités d'Inria. Il n'est pas envisagé de temps d'immersion ou d'interviews autre qu'avec le service pilote.

4. Concernant cette bonne connaissance, vous spécifiez un ensemble d'actions possibles p5 du CDC, idem quelle ligne de prestation au BPU ?

Réponse : Des éléments de contexte seront partagés au prestataire pour tenir compte des spécificités d'Inria.

Question 29 : Bonjour, est-il obligatoire de proposer un programme certifiant ?

Réponse : Programme avec expertise métier peut suffire

Question 30 : Le CCAP mentionne un montant maximum de 150 000 €HT pour les bons de commande émis dans le cadre du marché. Nous souhaiterions savoir sur ce qui est entendu : s'agit-il d'un maximum applicable sur la durée initiale du marché d'un an, ou sur 4 ans ?

Réponse : Il s'agit d'un montant maximum sur 4 ans

Question 31 : Le DQE prévoit des volumes de prestations sur la base desquels le prix total "modules de formation" est calculé. Nous souhaiterions savoir si le prix total issu de ces volumes doit obligatoirement rester en deçà du plafond de 150 000 €HT ?

Réponse : Le DQE n'a pas de valeur contractuelle

Question 32 : Bonjour, pouvez-vous me confirmer que le budget de 150 000 € correspond à une année et non quatre ? Merci

Réponse : le montant correspond aux 4 années.

Question 33 : Bonjour, Sauf erreur de notre part, nous n'avons pas eu retour à nos questions. Vos réponses sont déterminantes pour la construction de notre offre technique et financière. Nous vous remercions pour votre compréhension. Cordialement

Réponse : Nous avons décalés la date de réception des offres en conséquence

Question 34 : Bonjour, y-a-t-il une corrélation entre les niveaux de formation et les durées, notamment : sensibilisation = formats courts / approfondissement = formats standards / professionnalisation = formats longs ?

Réponse : Oui, il y a bien une corrélation entre les niveaux de formation et les durées.

Question 35 : Qu'attendez-vous de notre part dans le CRT dans la partie "architecture pédagogique" ? Doit-on présenter des "parcours de formation" par public/thème dans lequel il y aurait des modules de sensibilisation / approfondissements/ professionnalisation ?

Réponse : Oui, des propositions de parcours par public et par thème sont attendues.

Question 36 : CRT - partie 2. Vous analyserez la logique de parcours et la clarté de structuration. Or, il n'y a presque aucune indication sur la volonté de parcours dans le CCTP (sauf une mention dans les formats longs). Qu'attendez-vous dans le CRT ?

Réponse : des propositions de parcours par public et par thème sont attendues.

Question 37 : A quoi correspondent les modules facultatifs et les thématiques transversales complémentaires ? Est-ce la même chose ? Est-ce qu'un module facultatif peut faire partie d'une thématique transversale complémentaire ?

Réponse : Oui. Ce sont des modules que vous pourriez proposer dans votre offre de formation.

Question 38 : Pouvez-vous svp nous préciser ce que vous entendez par situation sensible en formation ?

Réponse : Si une ou un participant évoque une situation vécue personnelle de VSS, de discriminations ou de harcèlement.

Question 39 : Qu'entendez-vous par hybride : un parcours avec des sessions en distanciel et présentiel ou dans une même session des gens en présentiel et en distanciel ?

Réponse : Un parcours avec des sessions en distanciel et présentiel.

Question 40 : Bonjour, dans le dossier candidature, concernant les prestations similaires, doit-on préciser le montant de la mission ?

Réponse : Vous pouvez préciser le montant de la mission

Question 41 : Candidature - Prestations similaires, vous attendez des ex de "marchés publics" : doit-on présenter des missions de marchés publics au sens juridique /admin ou une mission réalisée sans marché public pour le compte d'une structure public est valable?

Réponse : Oui c'est valable.

Question 42 : Pouvez-vous svp préciser qui sont les personnels non rémunérés ? Merci

Réponse : Ce sont les personnels partenaires présents dans les équipes d'Inria (rémunérés par nos partenaires : Universités, autres EPST, etc.)

Question 43 : Bonjour, Dans le CCAP, article 16, il est demandé une couverture

responsabilité civile "intoxication alimentaire". C'est certainement une coquille, mais pouvez-vous nous le confirmer s'il vous plaît ? Merci à vous

[Réponse](#) : La rectification a été apportée

Question 44 : Bonjour, Disposez vous d'une répartition prévisionnelle entre le public cible et les formats envisagés (micro-learning, atelier, formation 1 jour, formation 2 jours, parcours, programme certifiant) ? Merci

[Réponse](#) : le DQE a été rectifié.

Question 45 : Bonjour, Pouvez-vous préciser les volumes prévisionnels de participants à former par an et pour chacune des catégories de publics visées (ensemble des agents, encadrants, personnes ressources internes, etc.) ? Cordialement

[Réponse](#) : les volumes prévisionnels ont été envisagés pour les quatre années ; le DQE a été mis à jour et détaillé.

Question 46 : Bonjour, Concernant la ligne 10 du BPU, pouvez-vous préciser si cette prestation correspond exclusivement à des formations synchrones en présentiel ou si elle peut couvrir des modalités distancielles ou hybrides ? Merci d'avance pour votre retour

[Réponse](#) : La prestation pourra être proposée sous format hybride, en alternance entre présentiel et distanciel. Toutefois, il n'est pas envisagé qu'une animation puisse se faire aussi bien en présentiel qu'en distanciel (soit les participantes et participants seront toutes et tous en présentiel, soit elles et ils seront toutes et tous en distanciel).

Question 47 : Bonjour, Le CCTP mentionne plusieurs formats pédagogiques, dont les formats courts. Pouvez-vous préciser à quelle(s) ligne(s) du BPU/DQE ces prestations doivent être valorisées ? En vous remerciant d'avance pour votre réponse. Cordialement

[Réponse](#) : le BPU a été mis à jour et permet de valoriser les formats courts.

Question 48 : Bonjour, La quantité renseignée dans le DQE correspond-elle à un nombre de sessions, à un nombre de jours de formation ou à un nombre de participants ? Cordialement

[Réponse](#) : Cela correspond à un nombre de sessions.

Question 49 : Bonjour, Pourriez vous svp me confirmer que la date de dépôt a été décalé ? le CCTP affiche toujours la date du 12/06/2026 ?

[Réponse](#) : La date de report a été fixée au 01/07/2026 à 17h

Question 50 : Bonjour, est ce que les modules ont vocation a être combiné ? ou est ce qu'ils doivent pouvoir vivre de manière indépendante ? souhaitez vous les déroulés de formation pour chacun des modules ?

Réponse : Ils doivent pouvoir vivre de manière indépendante.

Question 51 : Bonjour, la date de remise des plis approchant, je me permets de vous relancer sur les questions ci-dessous. L'INRIA a-t-elle sa propre plateforme (LMS) ou faut-il une plateforme de formation externe ?

Réponse : Inria ne dispose pas à ce jour de plateforme LMS. Un projet est à l'étude sans calendrier ferme. Une plateforme externe est ainsi à prévoir. Dans l'hypothèse à moyen terme où une plateforme LMS interne serait déployée, un transfert entre plateformes serait à effectuer.

Question 52 : Avez-vous des attentes incontournables en termes de format présentiel ou distanciel, notamment les sessions indiquées au nombre de 80 et 40 dans le DQE : sont-elles attendues en présentiel et/ou en e-learning ?

Réponse : les sessions seront majoritairement en présentiel pour les modules de prévention et de luttes contre les VSS dans l'ensemble des centres Inria. Le format distanciel sera privilégié pour les formats courts (webinaires).

Nous n'envisageons pas le déploiement de formation en e-learning, excepté les formations en ligne déjà accessibles sur la plateforme Mentor.gouv.fr gratuites et réservées aux agents publics.

Question 53 : Le nombre indicatif de sessions indiquées dans le DQE est-il annuel ou pour les 4 ans ?

Réponse : Il est pour les 4 ans.

Question 54 : À quelle date prévisionnelle le marché prendrait-il effet ?

Réponse : À compter de la date de notification, fixée au dernier trimestre 2026.

Question 55 : Bonjour, nous avons formulé un certain nombre de questions pour lesquelles nous n'avons pas reçu de réponse. Nous avons besoin svp de ces éléments pour finaliser notre offre. A quelle date y aura-t-il une réponse ? Merci

Réponse : Réponses mises en ligne le 12/06/2026

Question 56 : Bonjour, qu'attendez vous svp dans le tableau des profils (nom, prénom, années d'expériences) ?

Réponse : Nom / Prénom / Diplôme / Formation / Nombre d'années d'expérience / Type

d'expérience en précisant les publics formés.

Questions 57 : Bonjour , pouvez-vous s'il vous plait ce que vous entendez par " Justification des TJM " pour les intervenants - merci à vous

Réponse : La mention a été retirée.